



Charte Ambassadeur / Animateur

Missions et Responsabilités

Objectif : Définir clairement ce qui est attendu des ambassadeurs et animateurs.

Rôle d'ambassadeur :

- Représenter La neuvième *planète* lors d'événements externes (salons, rencontres, festival, réunions, etc.).
- Relayer les informations de l'association sur les réseaux sociaux et/ou dans leur réseau personnel.
- Participer à la promotion des apéros mortels et autres activités.
- Respecter l'image et les valeurs de l'association dans toutes leurs interventions.
- Se tenir informé des actualités et orientations de l'association.

Rôle d'animateur d'apéros mortels :

- Trouver le ou les lieux qui permettront d'accueillir l'apéro mortel
- Préparer et animer les apéros mortels selon le format défini par l'association.
- Assurer l'accueil des participants, la gestion du temps et des activités prévues.
- Veiller au respect des règles de sécurité, de convivialité et d'inclusion.
- Rendre compte de l'événement (nombre de participants, retours, incidents éventuels).



Suivi et Évaluation

Objectif : Maintenir la qualité et l'engagement des ambassadeurs/animateurs.

Le bénévole s'engage à respecter la présente charte, ainsi que les méthodes qui lui ont été partagées lors de sa formation aux rôles d'ambassadeur/animateur. Toute modification de méthode et/ou de pratique à l'initiative du bénévole devra être discutée et validée en amont avec le bureau :

- *soit lors d'un entretien exceptionnel avec le bureau, sollicité par le bénévole*
 - *soit dans le cadre d'un des points réguliers proposés par le bureau et listés ci-après*
- Points réguliers :
 - Réunions trimestrielles avec le bureau pour échanger sur les retours, les difficultés et les idées d'amélioration.
 - Feedback après chaque apéro mortel animé (via un formulaire en ligne ou un échange informel).
 - Évaluation annuelle :
 - Bilan individuel avec un membre du bureau pour faire le point sur l'engagement, la motivation et les besoins en formation.
 - Possibilité de renouveler ou non le statut d'ambassadeur/animateur pour l'année suivante.



Reconnaissance et Avantages

Objectif : Valoriser l'engagement des bénévoles.

- Reconnaissance symbolique :
 - Remise d'un badge ou d'un certificat « Ambassadeur/Animateur officiel de La neuvième planète ».
 - Mise en avant sur les réseaux sociaux et dans les communications de l'association.
- Engagement de l'association vis à vis du bénévole :
 - L'association propose au bénévole un accès au suivi de ses horaires de bénévolat (pour prémunir toutes les parties contre les excès, permettre une valorisation globale du temps de bénévolat et assurer un suivi dans le cas d'une démarche de VAE).
 - L'association garantit au bénévole un accès à tous les outils lui permettant le bon exercice de la mission à laquelle il s'est engagé.
- Avantages pratiques :
 - Prise en charge des frais liés à l'animation (matériel, déplacements si nécessaire).
 - Accès gratuit ou tarif préférentiel aux événements payants de l'association.



En cas de non-respect de la présente charte

Objectif : Assurer le respect des valeurs et missions de l'association et la constance du rôle d'ambassadeur de cette dernière.

- Non-respect du côté du bénévole :
 - Toute action, parole ou comportement contrevenant à la charte, aux valeurs et aux missions de l'association dans le cadre de l'animation des apéros mortels ou plus généralement dans les temps où le bénévole remplit le rôle de représentant de l'association, pourra donner lieu à un entretien entre un membre du bureau, une personne qualifiée à l'animation d'apéros mortels et le bénévole.
 - Cette discussion permettra d'examiner les faits, d'entendre les explications du bénévole et d'envisager les suites adaptées.

- Non-respect du côté du bureau :
 - Le bénévole est encouragé à solliciter un entretien avec un membre du bureau et une personne qualifiée à l'animation d'apéros mortels si des aspects de sa mission, qu'ils soient du fait du bureau, d'un autre bénévole ou de la mission en elle-même, en rendent l'exercice inconfortable.